

## Vente d'un véhicule

---

Par marchand christiane

Bonjour,

j'ai vendu un campagne car de 98 a un jeune couple il y a près de 4 mois et la, elle veut que je lui rembourse sous prétexte qu'il fuit par tout .Nous l'avons utiliser en juillet nous n'avons eu aucun problème .  
ma question est-ce quelle a le droit de faire ça ,ou je m'en veux c'est de ne pas avoir fait un contrôle d'étanchéité avant de le vendre ,comme nous avions pas de soucis. pouvez vous m'éclairer sur ce problème .connaitre nos droits s'il vous plaît . merci

---

Par chaber

Bonjour

Dans une vente entre particuliers il appartient à l'acquéreur de prouver qu'il y a eu vice caché ou dol par expertise judiciaire

---

Par Marck\_ESP

Bienvenue et bonjour

Merci Chaber, je me permets d'ajouter que cette preuve passe généralement par une expertise contradictoire réalisée par un expert mandaté par l'acheteur (éventuellement via son assurance protection juridique).

Je ne vous apprendrai rien en précisant que l'usure normale ne constitue pas un vice caché.  
C'est pourquoi le juge prendra en compte l'âge et le prix de vente du véhicule dans son analyse de la gravité du vice.

Patience, bonne suite à vous.